

Comment remplir le volet 1 (DPAE) de votre DPAE/CDD à temps plein ?

DECLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE / CONTRAT DE TRAVAIL

DPAE / CDD à temps plein

Notice explicative

A quoi sert la DPAE / CDD à temps plein ?

Ce dispositif vous permet de réaliser simultanément vos formalités obligatoires liées à la DPAE et au contrat de travail pour les salariés embauchés dans le cadre d'un CDD à temps plein.

| DPAE | Contrat de travail |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> demande d'immatriculation du salarié, la déclaration au service de santé au travail en vue de la visite médicale obligatoire*, la demande d'affiliation de l'employeur au régime d'assurance chômage, la demande d'affiliation des salariés auprès des institutions de retraite complémentaire obligatoire pour les entreprises adhérentes à la CAMARCA et à AGRICA Retraite AGIRC, la demande de bénéfice de certaines mesures pour l'emploi, détaillées dans la notice complémentaire "mesures pour l'emploi". <p>◀ La DPAE est obligatoire (articles R.1221-1 et suivants du code du travail).</p> | <ul style="list-style-type: none"> le contrat de travail doit être établi par écrit et comporter la définition précise de son motif. A défaut, le contrat est réputé conclu pour une durée indéterminée (article L.1242-12 du code du travail). L'absence de mention précise afférente à la durée produit le même effet excepté pour le contrat vendanges alors réputé conclu jusqu'à la fin des vendanges sans dépasser la durée maximale d'un mois. |

Dans quels cas pouvez-vous utiliser la DPAE / CDD à temps plein ?

- Vous êtes employeur de main-d'oeuvre agricole (excepté en qualité de groupement d'employeurs).
- Vous embauchez un salarié sous contrat de travail à durée déterminée à temps plein à l'exclusion de certains cas particuliers : les salariés temporaires, les salariés étrangers entrés en France par l'intermédiaire de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), les contrats d'apprentissage, CUI-CIE, CDD à objet défini, etc.

Quand devez-vous adresser votre DPAE / CDD à temps plein ?

| DPAE | Contrat de travail |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Au plus tôt 8 jours avant la date d'embauche. Au plus tard par internet ou par télécopie, dans les instants qui précèdent l'embauche, ou par courrier avec demande d'avis de réception le dernier jour ouvrable précédant l'embauche. | <ul style="list-style-type: none"> Il doit être transmis au salarié au plus tard dans les 2 jours suivant l'embauche (daté et signé des deux parties). |

Alors simplifiez-vous la vie !

Tous vos services en ligne

Votre espace Internet privé !

Comme vous le voulez, quand vous le voulez



*La visite d'embauche n'est pas obligatoire pour les travailleurs saisonniers recrutés pour une durée inférieure à 45 jours de travail effectif. Pour ces derniers, le médecin du travail organise des actions collectives de prévention.

Vous devez joindre à ce volet 1 un copie du volet 4 (contrat de travail) de votre DPAE/CDD.

1 CODE NAF (APE) :

Pour les entreprises, veuillez indiquer le code APE qui vous a été attribué par l'INSEE correspondant à votre activité principale exercée.

2 IMMATRICULATION DU SALARIÉ :

Justificatif

Si le salarié est déjà immatriculé au régime agricole, il n'est pas nécessaire de nous adresser un document d'état civil.

Si le salarié n'a jamais été immatriculé au régime agricole, vous devez obligatoirement joindre à cette déclaration :

* Pour les salariés nés en France Métropolitaine, dans un DOM ou une COM 97 (Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy) : un document d'identité (carte d'identité, passeport,...).

* Pour les salariés nés à l'étranger, dans un TOM ou une COM 98 (Polynésie Française, Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie) :

- une pièce d'état civil : copie d'acte de naissance, extrait d'acte de naissance, pièce établie par un consulat,

- un document d'identité : carte d'identité, passeport, titre de séjour (incluant notamment la carte de séjour, la carte de séjour temporaire, la carte de résident, le certificat de résidence de ressortissant algérien), le visa long séjour valent titre de séjour (vignette OFII). À défaut, sont également recevables : la carte du combattant avec photo, le livret de circulation pour les gens du voyage, la carte de ressortissant d'un état membre de l'UE et de l'E.E.E.

Les documents présentés relatifs à la régularité de séjour peuvent être vérifiés par accès direct au fichier national des étrangers (FNE).

* Les pays de l'E.E.E concernés sont la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la Grande-Bretagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, les Pays Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

3 À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT MÊME S'IL S'AGIT D'UN TRAVAILLEUR SAISONNIER.

4 SECTEUR D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Indiquez le secteur d'activité de l'établissement dans lequel le salarié est embauché.

Exemples : cultures spécialisées, travaux agricoles, viticulture, centre équestre, élevage, secteur bancaire, etc.

5 NIVEAU OU COEFFICIENT HIÉRARCHIQUE :

Il s'agit de la position d'emploi du salarié prévue dans la convention collective applicable dans votre secteur d'activité. (ex : pour niveau indiquer N, P pour position ou G pour groupe, E pour échelon, CL pour classe, etc.).

Ces informations sont indispensables pour le calcul des cotisations de retraite complémentaire obligatoire.

santé
famille
retraite
services

Volet 1
à adresser
à la MSA

DECLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE - CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE À TEMPS PLEIN

L'EMPLOYEUR

N° SIRET OU MSA

Nom Prénom ou Raison sociale

Adresse

Téléphone

E-mail

Code NAF (APE)

Adresse d'expédition de l'accusé de réception différente

LE SALARIÉ

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénoms

N° de Sécurité Sociale

Date de naissance

Adresse

Clé

Sexe : M F

Jour Mois Année

Lieu de naissance

Dépt. commune

Numéro Bis Ter Nat. Voie Nom de voie

code postal Ville

L'EMBAUCHE ET L'EMPLOI

Secteur d'activité professionnelle

Convention collective applicable au salarié

Emploi occupé

Durée du travail

DATE ET HEURE PRÉVISIBLES DE L'EMBAUCHE

Heures Minutes

niveau ou coefficient hiérarchique

Hebdo. OU Mensuelle OU Annuelle

Si forfait jours

Date de fin du précédent CDD

Contrat à durée déterminée à temps plein

▶ durée (en jours)

Contrat vendanges

Le salarié :

- est cadre ou assimilé
- le déclare à AGRICA Retraite AGIRC
 - dans la catégorie art 4 ou 4 bis
 - dans la catégorie art 36

est rémunéré exclusivement en nature

est domicilié fiscalement à l'étranger

est saisonnier

Si lieu de travail différent de l'établissement

A préciser Dépt. commune

DEMANDE DES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS PATRONALES POUR L'EMPLOI D'UN TRAVAILLEUR OCCASIONNEL :

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

Le salarié a-t-il été déclaré apte dans un emploi similaire et chez le même employeur au cours des 24 derniers mois ? Oui Non

Le salarié a-t-il été déclaré apte chez le même employeur dans un emploi similaire au cours des 12 derniers mois ? Oui Non

Le salarié a-t-il un handicap reconnu ? Oui Non

S'agit-il d'un salarié saisonnier recruté pour une durée égale ou supérieure à 45 jours ? Oui Non

Si oui, le salarié a-t-il été déclaré apte pour un emploi équivalent ces 24 derniers mois ? Oui Non

Conditions de travail prévues à l'embauche

- bruit
- vibrations
- agents biologiques
- travail de nuit
- produits de traitement des végétaux ou d'autres produits chimiques
- Autre risque précisez

Salaire mensuel brut à l'embauche €

Attention : n'oubliez pas de remplir et de signer le contrat de travail des volets 3 et 4 de la DPAE-CDD et de faire signer ces deux exemplaires par votre salarié.

Le Signature

6 EMPLOI OCCUPÉ :

Indiquez l'emploi occupé par le salarié. Exemples : ouvrier spécialisé, employé de bureau, gérant salarié, conducteur de tracteur, vacher, informaticien, agent technico-commercial, attaché de presse, etc.

7 CADRE OU ASSIMILÉ :

Ce statut est déterminé par la différence à la convention collective applicable dans votre secteur d'activité.

Ces informations sont indispensables pour le calcul des cotisations de retraite complémentaire obligatoire.

8 AGRICA RETRAITE AGIRC :

AGRICA Retraite AGIRC est la Caisse de Retraite Complémentaire des Cadres de l'Agriculture. Si vous cochez oui, votre salarié sera déclaré à AGRICA Retraite AGIRC, qui validera son affiliation.

Ces informations sont indispensables pour le calcul des cotisations de retraite complémentaire obligatoire.

9 CATÉGORIES article 4 ou 4 bis et article 36 :

article 4 ou 4 bis : ce sont les cadres de plein droit du fait de leur fonction et de leur classification (ex : cadre dirigeant, gérant de société, médecin, ingénieur...).

article 36 : il s'agit des agents de maîtrise et techniciens reconnus cadres par leur employeur (ex : chef d'équipe...).

ATTENTION !
Pour les entreprises du secteur de la production agricole les groupes 1 et 2 sont classés dans les articles 4 ou 4 bis, le groupe 3 correspond à l'article 36.

10 TRAVAILLEUR SAISONNIER :

Salarié occupé à un emploi qui se caractérise par une répétition périodique de travaux à un rythme régulier et indépendant de la volonté de l'employeur tout en étant subordonné à des contraintes extérieures, naturelles, techniques ou socio-économiques.

11 CONTRAT VENDANGES :

voir notice complémentaire « mesures pour l'emploi ».

12 EXONÉRATION TRAVAILLEUR OCCASIONNEL (TO) :

Cochez cette case si vous remplissez les conditions de bénéfice des exonérations de cotisations patronales pour l'emploi d'un travailleur occasionnel (cf. notice complémentaire "Mesures pour l'emploi").

ATTENTION !
Pour bénéficier de la mesure, la demande doit intervenir au plus tard, dans les instants qui précèdent l'embauche (délai de la DPAE).

Comment remplir le volet 3 (contrat de travail) de votre DPAE / CDD à temps plein ?

1 DATE DE FIN DU PRECEDENT CDD :

■ Précisez la date de fin du précédent CDD pour ce salarié.

2 MOTIF DE RECOURS DU CDD

■ Le contrat de travail à durée déterminée ne peut être conclu que dans les cas suivants : (Article L.1242-2 du code du travail)

- 1- Remplacement d'un salarié en cas d'absence, de suspension de son contrat de travail.
- 2- Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise.
- 3- Emplois à caractère saisonnier
- 4- Emplois pour lesquels il est d'usage constant de ne pas recourir au CDI ou s'il s'agit d'un contrat d'insertion.
- 5- Remplacement d'un chef d'exploitation agricole ou d'entreprise, d'un aide familial, d'un associé d'exploitation, ou de leur conjoint dès lors qu'il participe effectivement à l'activité de l'entreprise ou de l'exploitation agricole.
- 6- Conclusion d'un contrat vendanges d'une durée maximale d'un mois (articles L.718-4 et L.718-5 du code rural et de la pêche maritime).

3 NOM ET PRENOM

■ Le nom et prénom, de la personne remplacée.

4 QUALIFICATION

■ Par référence à la classification des emplois incluse dans la convention collective dont relève l'entreprise.

5 DATE DE FIN DU CDD

■ Précisez la date de fin du CDD si CDD à terme précis ou la durée minimale si CDD à terme imprécis.

6 PÉRIODE D'ESSAI

■ Sauf si vos usages ou vos dispositions conventionnelles prévoient des durées moindres : 1 jour par semaine de contrat dans la limite de 2 semaines pour les contrats dont la durée initiale est au plus égale à 6 mois, 1 mois dans les autres cas.

msa
santé
famille
retraite
services

Volet 3
à adresser
au salarié

DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE - CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE À TEMPS PLEIN

| | | | |
|------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| L'EMPLOYEUR | | Téléphone | E-mail |
| N° SIRET OU MSA | | Code NAF (APE) | |
| Nom Prénom ou Raison sociale | | Adresse d'expédition de l'accusé de réception différente <input type="checkbox"/> | |
| Adresse | | | |
| LE SALARIÉ | | | |
| Nom de naissance | | | |
| Nom d'usage | | | |
| Prénoms | | | |
| N° de Sécurité Sociale | | Clé Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> | |
| Date de naissance | | | |
| Jour | Mois | Année | Lieu de naissance |
| Numéro | Bis Ter | Nat. Voie | Nom de voie |
| code postal | | Ville | |
| L'EMBAUCHE ET L'EMPLOI | | | |
| DATE ET HEURE PRÉVISIBLES DE L'EMBAUCHE | | | |
| Secteur d'activité professionnelle | | niveau ou coefficient hiérarchique | |
| Convention collective applicable au salarié | | | |
| Emploi occupé | | | |
| Durée de travail | | | |
| Hebdo. | OU | Mensuelle | OU |
| (heures) | | (heures) | |
| Annuelle | | Si forfait jours | |
| (heures) | | (jours) | |

1 Date de fin du précédent CDD

2 **MOTIF DU RECOURS AU CDD :** (cocher et compléter)

3 Remplacement de : (nom et prénom de la personne remplacée)

4 Sa qualification :

7 Contrat saisonnier pour les travaux de :

8 Contrat vendanges 9 Accroissement temporaire d'activité (précisez sa nature)

8 Autre motif :

5 Date de fin CDD prévue

Jour Mois Année

OU

Durée minimale du CDD (jours)

6 **Durée période d'essai (jours)**

9 Si oui, vous devrez faire un avenant au contrat

10 **RISQUE LIÉ À L'EMPLOI** (préciser la nature du risque) :

11 **SALAIRE HORAIRE BRUT À L'EMBAUCHE :** € Primes € Avantages en nature € Autres éléments €

12 **RECOURS A LA MODULATION OU A L'ANNUALISATION :** OUI NON

12 **CLAUSES PARTICULIÈRES :**

12 **NOM ET ADRESSE DE LA CAISSE DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE :**

12 **NOM ET ADRESSE DE L'INSTITUTION DE PRÉVOYANCE :**

13 **Contrat établi le** **à**

Attention : n'oubliez pas de remplir et de signer le contrat de travail des volets 3 et 4 de la DPAE-CDD et de faire signer ces deux exemplaires par votre salarié.

(?) Se reporter à la notice explicative.

10642-C-D / 11 La loi n° 79-17 du 6 janvier 1979 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de notre organisme.

COMMENT EFFECTUER LA DECLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE ET LE CONTRAT DE TRAVAIL ?

par internet : www.msa.fr
OU
www.net-entreprises.fr

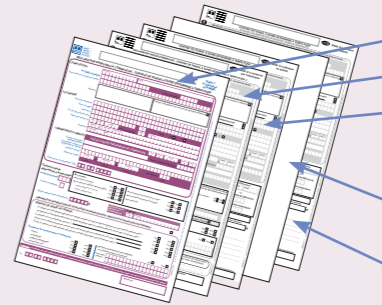
ou à défaut

par télécopie :

ou

par courrier en recommandé avec demande d'avis de réception, en retournant le formulaire DPAE à la MSA de

La DPAE/CDD à temps plein est composée de 4 volets autocopiants :



- Vous devez compléter et adresser le **volet 1 (blanc)** à la MSA.
- Vous conservez le **volet 2 (rose)**.
- Vous devez compléter la partie basse du **volet 3 (vert)**, qui doit ensuite être remis au salarié, il vaut preuve de déclaration préalable à l'embauche et de contrat de travail après signature de l'employeur et du salarié.
- **ATTENTION :** écrivez lisiblement au stylo bille noir, détachez impérativement le «Feuillet blanc» avant de remplir le volet 3.
- Vous conservez le **volet 4 (bleu)** que vous devez signer ainsi que votre salarié. **Vous devez adresser une copie du volet 4 à la MSA.**

N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives demandées et signalées par Justificatif

Si vous ne disposez pas de certains justificatifs au moment de votre déclaration, vous devrez nous les faire parvenir dès que possible accompagnés de la photocopie de votre DPAE (ou du volet original à adresser à la MSA lorsque votre déclaration a été faxée ou effectuée en ligne).

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, contactez votre MSA au :

